

**SYNERGIE MONEGASQUE : COUPS DE CŒUR / COUPS DE GUEULES :  
DECEMBRE 2011 – JANVIER 2012**

**DANGER ! ARRET DE BUS mal placé, rue GRIMALDI...**

Le bus s'arrête en haut de la côte, avant le giratoire Aureglia :

Un conducteur ne doit pas emprunter le couloir de bus ; il veut tourner à droite pour s'engager dans le giratoire Aurégliia ; il doit donc poursuivre sur la voie de gauche, remonter le bus à l'arrêt et contourner par l'avant le bus pour tourner à droite ; souvent, au même moment le conducteur du bus met le clignotant et démarre.

Si rien n'est fait, il surviendra un grave accident, le bus démarrant heurtant l'avant ou le milieu droit d'un véhicule ou écrasera un deux roues.

Tout le monde constate cela mais rien ne change !

Alors SYNERGIE MONEGASQUE déclare, « déplacez l'arrêt de bus ! »

Quelle solution ?

Certains parlent de le situer après le carrefour Aureglia, mais cela bloquerait la file de droite de la rue Grimaldi...

Il ne reste donc pour seule solution, qu'il soit positionner bien avant le carrefour Aureglia, peut être là où il était auparavant car à cet endroit il n'y avait pas en plus le problème de déclivité qui rend l'accès au bus difficile pour certains piétons.

**Et l'étonnante largesse du PASSAGE PIETON de la RUE GRIMALDI, face à la rue Caroline !**

Avez vous pu constater que même en roulant très lentement, ce passage piéton est si large, que lorsque vous vous engagez et qu'il n'y a aucun piéton, un piéton peut encore survenir ; vous vous arrêtez donc en plein milieu du passage piéton pour laisser la priorité.

La diminution de la largeur du passage piéton ne doit diminuer en aucun cas l'obligation pour le conducteur de respecter le code de la route §

**Proposition :**

**VOIE DE DEGAGEMENT à GAUCHE, en haut de GRIMALDI, à la PLACE D'ARMES :**

Le giratoire de la place d'Armes semble avoir amélioré la fluidité de la circulation, mais il reste quelques bouchons à certaines heures.

Le moyen de l'améliorer est de créer une voie de dégagement sur la gauche pour délester des véhicules qui vont vers l'avenue du Port ; ce seraient autant de véhicule en moins arrêtés dans la file de ceux qui montent à Monaco ville.

Nous ne croyons pas à l'explication qu'il n'y a pas assez de place ( déplacement du giratoire vers l'ouest) et l'excuse de l'arbre qui gênait n'est plus possible puisqu'il n'existe plus !

### **ARRET DE BUS , avenue Princesse Grace :**

A l'avenue Princesse Grace, à l'arrêt de bus à la hauteur de la Villa Sauber, direction Casino, une échancrure a été prévue pour que les bus s'y mettent afin de permettre aux véhicules de continuer à circuler ; ce n'est pas le cas puisque souvent les véhicules sont bloqués par le bus ; faut il peut être adapter l'emplacement aux bus ou demander aux conducteurs de bus de l'utiliser ?

### **Rampe des handicapés à l'Office du Tourisme :**

Enfin présente pour les handicapés, mais bien que prenant en compte les obligations de déclivité, n'y avait il pas une solution plus esthétique devant cet immeuble ?

### ***Mise à jour mi janvier :***

C'est avec plaisir que nous pouvons constater que la rampe a été modifiée prenant un aspect tout à fait acceptable... notre remarque fondée sur le bon sens était donc justifiée et partagée par d'autres personnes de bon sens !

### **ACCES à la RUE CAROLINE, rue PIETONNE :**

Certains commerçants riverains se plaignent que la chaîne interdisant l'accès à la rue Caroline, qui est une rue piétonne, reste trop longtemps baissée le matin pour permettre les livraisons des commerçants ; en conséquence d'autres véhicules utilisent cette voie... quel commerçant faut il satisfaire ? ceux qui veulent un libre accès aux livraisons toute la matinée ou ceux qui veulent des conditions plus restrictives ?

### **ASSURANCE :**

Selon des témoignages, le sujet suivant a été soulevé :

Pourquoi est il accordé aux banques de la place des autorisations de pratique de courtage d'assurance ; les banques sont ainsi en concurrence avec les assurances et leur prennent une part de marché. Chacun son métier !

Nos interlocuteurs s'interrogent si cette pratique ne facilite pas les échanges de flux financiers avec les Compagnies d'assurance vie et de capitalisation « d'un pays étranger » qui offre des conditions de rémunération plus compétitives, mais que les compagnies d'assurance monégasque ne peuvent avoir ?

Pour des assureurs, la solution serait donc de ne plus donner de codes de courtage et l'agrément aux banques pour faire du courtage d'assurance.

Nous nous demandons seulement si cela peut être maîtrisé, sachant qu'il y a un déficit en matière de législation dans le secteur des assurances.

---